

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**DÉCISION N° 2021-DD28-OSMS-PA-INTERIM-0001 PORTANT NOMINATION DE
MADAME Isabelle GARROS, DIRECTRICE DE L'EHPAD « RÉSIDENCE DU BOIS DE LA
ROCHE » - CLOYES LES TROIS RIVIÈRES, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR
INTÉRIM DE L'EHPAD « RÉSIDENCE ARC-en-CIEL » - COMMUNE NOUVELLE
d'ARROU**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la circulaire n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la prime de Fonctions et de Résultats 2020 de Madame Isabelle GARROS ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - pour en garantir la continuité de fonctionnement à compter du 11 janvier 2020 ;

Considérant l'accord de Madame Isabelle GARROS, pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU à compter du 11 janvier 2021 ;

Vu l'accord de Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Isabelle GARROS, est chargée d'assurer les fonctions de directeur intérimaire de l'EHPAD « Résidence Arc-en-Ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU à compter du 11 janvier 2021.

Article 2 : Une majoration de 1 du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de 2021 le temps de sa période d'intérim, soit **203,28 €** pour le mois de janvier 2021 puis **300 €** à compter du 1^{er} février 2021. Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

Article 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

Article 5 : Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Messieurs les Présidents du Conseil d'Administration des EHPAD « résidence Arc-en-ciel » - COMMUNE NOUVELLE d'ARROU et « résidence du Bois de la Roche » CLOYES les TROIS RIVIÈRES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Isabelle GARROS et qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Chartres, le 11 janvier 2021

P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Centre-Val de Loire,
P/le Délégué départemental d'Eure-et-Loir
L'Adjoint du Délégué départemental


Gérald NAULET